

Rituel

Approbation du Rituel

9 mars 1984

Première partie : Liturgie du projet ou profession de vie évangélique

Préliminaires

- I. Nature de l'engagement (profession) dans l'OFS
- II. Caractère normatif du Rituel de l'OFS et son adaptation
- III. Des rites qui accompagnent les degrés dans la vie de l'OFS

Chapitre I :

- A. Cérémonie d'accueil des aspirants
- B. Rite d'admission (réception) dans l'Ordre Franciscain Séculier

Chapitre II : Rite d'engagement (profession) ou propos de vie évangélique

Chapitre III : Renouvellement annuel de la profession temporaire

Chapitre IV : Pour les anniversaires de la profession

Deuxième partie : Les réunions des frères

Préliminaires

Chapitre I : Prières pour le début et la fin des réunions

Chapitre II : Célébration pour les élections en Fraternité

Chapitre III : Érection d'une nouvelle Fraternité

Appendice

- I. Textes proposés ad libitum pour la célébration du projet de vie évangélique
- II. Lectures franciscaines
- III. La prière liturgique de frères et des sœurs de l'OFS

RITUEL DE L'ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER

Prot. 1031/85

Traduction française approuvée le 8 juillet 1985,

+ Vergilius Noè

Archevêque tit. de Voncaria

Secrétaire

SACRÉE CONGRÉGATION

POUR LES SACREMENTS

ET LE CULTE DIVIN

Prot. N. CD 1613/83

FAMILLES FRANCISCAINES

ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER

À la demande adressée en date du 5 octobre 1983 par le Révérendissime Père Joseph Angulo, Ministre général du Tiers-Ordre Régulier de saint François, au nom des Ministres généraux des familles franciscaines, et par le Conseil international de l'Ordre franciscain séculier, en vertu des pouvoirs accordés par le Souverain Pontife Jean-Paul II à cette Sacrée Congrégation, volontiers nous approuvons et confirmons le texte latin du Rituel de l'Ordre franciscain séculier, texte qui est annexé au présent Décret.

Dans le texte imprimé, mention sera faite de cette confirmation par le Siège apostolique. Par ailleurs, deux exemplaires de ce même texte imprimé seront adressés à cette Sacrée Congrégation.

Aucune disposition contraire ne pouvant être opposée.

Donnée au siège de la Sacrée Congrégation pour les Sacrements et le Culte divin, le 9 mars 1984, Année jubilaire de la Rédemption du genre humain.

Joseph Card. Casoria

Préfet

+ Vergilius Noè

Archevêque tit. de Voncaria

Secrétaire

Première partie

Liturgie du projet ou profession de vie évangélique

Préliminaires

I. Nature de l'engagement (profession) dans l'OFS

1. Beaucoup d'hommes et de femmes, mariés ou célibataires, beaucoup de prêtres diocésains, appelés par Dieu à s'engager dans la voie de l'observance parfaite de la vie évangélique, à l'exemple et à la manière de François d'Assise, et, en participant à son charisme, à le rendre présent au monde, promettent de suivre Jésus-Christ et de vivre l'évangile en fraternité en se joignant à l'Ordre franciscain séculier. Ainsi apparaît en eux le don inestimable du baptême porté de manière de plus en plus pleine et fructueuse à sa perfection.
2. L'Église a toujours entouré d'un grand honneur cette forme de vie inspirée par le Saint-Esprit « pour le bien de l'Église et de la fraternité humaine »¹, et, en s'appuyant sur les Règles approuvées par les Souverains Pontifes Nicolas IV, Léon XIII et Paul VI, elle a toujours veillé à ce que cette forme de vie soit dûment adaptée, avec le cours des années, aux besoins de l'Église et à ce qu'elle peut en attendre.
3. Les Franciscains séculiers, réunis en Fraternité, en union d'esprit avec le peuple de Dieu tout entier, célèbrent le mystère du salut révélé et communiqué dans le Christ, par des prières, des actions de grâce, et en renouvelant leurs promesses d'une vie nouvelle.

II. Caractère normatif du Rituel de l'OFS et son adaptation

4. La Constitution *Sacrosanctum Concilium* affirme : « Pourvu que soit sauvegardée l'unité substantielle du rite romain, on admettra des différences légitimes et des adaptations à la diversité des assemblées, des régions, des peuples, surtout dans les missions »². C'est selon ce critère que les Fraternités franciscaines séculières répandues à travers le monde, conscientes de la valeur salvifique particulière de l'expérience, veulent prolonger et parfaire, chez tel peuple et au milieu de telle culture spécifique, le mystère du Verbe incarné, sauveur de tous les hommes.
5. Les rites et les prières proposées au cours de ces célébrations doivent s'inspirer de la tradition de la Fraternité franciscaine séculière, ainsi que des rituels en vigueur *ad experimentum* dans divers pays, et s'adapter à la mentalité et aux différentes situations de tant de Fraternités répandues à travers le monde.
6. Il appartient surtout aux Conseils nationaux de faire ce travail d'adaptation. Les rites ayant trait à l'admission et à l'engagement doivent être tenus pour normatifs quant à leurs éléments essentiels tels qu'ils seront indiqués dans chaque rite.

¹ PAUL VI, Lettre apost. *Seraphicus Patriarcha* (24 juin 1978), dans *AAS* 70, (1978) 454.

² CONC. VAT. II, Const. de sacra Liturgia *Sacrosanctum Concilium*, n. 38.

7. Dans quelque pays que ce soit et dans n'importe quel contexte culturel, le Rituel de l'OFS doit manifester de manière opportune le Don de l'Esprit et le propos de vie évangélique qui sont propres à l'Ordre franciscain séculier.

Ceci suppose, d'une part, l'assimilation des éléments culturels valables de chaque pays, mais requiert aussi, d'autre part, la fidélité à la vocation franciscaine séculière et à sa catholicité, c'est-à-dire, à l'unité entre toutes les Fraternités et entre les Fraternités et l'Église.

III Des rites qui accompagnent les degrés dans la vie de l'OFS

8. Les degrés que comporte l'incorporation du candidat dans l'OFS, après une période opportune de noviciat et de préparation, sont les suivants : une période de formation d'au moins un an, et l'engagement «profession» de la Règle ou projet de vie évangélique, auxquels se joint la rénovation de la profession. Ces étapes doivent être observées par toute la Fraternité.

9. Un prêtre et le ministre qui représente la Fraternité, reçoivent au nom de l'Église la promesse et l'engagement «profession» de ceux qui décident de vivre selon la Règle de l'OFS. Par sa prière publique, l'Église demande pour eux le secours de la grâce de Dieu ; elle leur transmet sa bénédiction, et associe au sacrifice eucharistique le projet dont ils font profession.

1. Rite d'initiation

10. Le rite d'initiation, qui introduit à la période de formation, doit être simple et modeste. Il convient que l'admission ou l'entrée prenne place au cours d'une célébration de la Parole de Dieu et au sein de la Fraternité.

11. Les éléments suivants doivent être mis en lumière par le candidat de façon claire et nette :

- a. une demande volontaire d'expérimenter la vie évangélique en prenant pour modèle François d'Assise ;
- b. dans cette intention, et en ayant en vue la possibilité d'un engagement futur, à vivre cette forme de vie avec l'aide de la Fraternité, en communion et harmonie avec toute la famille franciscaine.

12. Doivent prendre part à ce rite :

- a. les Candidats
- b. un prêtre assistant spirituel de l'OFS ou le supérieur de la Fraternité religieuse franciscaine à laquelle la Fraternité séculière est spécialement rattachée. En cas de besoin, un autre prêtre peut être délégué. C'est à lui qu'il revient de présider le rite liturgique.
- c. le président de la Fraternité qui admet les nouveaux membres au nom du Conseil de la Fraternité³. Au cours de la célébration, il doit se tenir là où il pourra remplir commodément sa fonction.
- d. toute la Fraternité.

Si, pour de bonnes raisons, le rite d'admission est célébré sans la présence d'un prêtre, le président préside la célébration et admet les candidats pour la période de formation. Le rite d'entrée peut être précédé ou suivi d'un acte fraternel d'accueil en commun à l'endroit de ceux qui se présentent, dans une expression de joie et d'engagement fraternel.

2. Rite du projet ou profession de vie évangélique

³ voir la Règle de l'OFS, art. 23.

13. L'engagement (profession) étant, de soi, un acte public et ecclésial, il doit être célébré en présence de la Fraternité. Il convient qu'il se fasse au cours d'une célébration eucharistique ou tout au moins au cours d'une célébration appropriée de la Parole de Dieu.

14. Le projet de vie évangélique se décrit ainsi :

- a. renouvellement de la consécration et des promesses du baptême et de la confirmation. Cela veut dire : consécration à Dieu et à son peuple, avec toutes les conséquences qui en découlent relativement à la vie d'union avec Dieu et l'adhésion à son dessein salvifique par une consécration qui doit être vécue dans le monde ;
- b. la volonté de vivre l'Évangile en prenant pour modèle saint François d'Assise ;
- c. l'incorporation à l'OFS, c'est-à-dire, en union harmonieuse avec tous les frères et sœurs qui font profession de vivre l'Évangile suivant les exemples de saint François d'Assise, tout en demeurant dans leur vocation séculière ;
- d. la volonté de vivre dans le monde et pour le monde. Sur ce point, en effet, la profession veut être un ferment évangélique et l'intention de coopérer à la construction d'un monde plus fraternel. Les prêtres diocésains, toutefois, confirment par leur profession les engagements et les promesses de leur vocation presbytérale propre et spécifique ;
- e. la volonté de vivre l'Évangile la vie durant. Cette dimension est l'expression d'une générosité jointe à des secrets personnels, en même temps que l'acceptation des vicissitudes d'un sort incertain, lesquels sont inséparables de toute option humaine permanente et qui ait une certaine importance ;
- f. la confiance du candidat s'appuie sur la Règle de l'OFS et sur la Fraternité. En effet, le candidat se sentira guidé et soutenu par une Règle approuvée par l'Église, et éprouvera la joie de parcourir l'itinéraire de la vie évangélique en compagnie de nombreux frères desquels il peut recevoir beaucoup et auxquels il peut même donner beaucoup lui aussi. Incorporé dans une Fraternité locale, cellule de l'Église, il apportera sa contribution à la réunification de l'Église entière.

15. Les éléments dont il est question ci-dessus doivent se retrouver dans une unique formule de profession ou même s'exprimer sous forme de dialogue. Certains de ces concepts fondamentaux, comme le service de Dieu et de l'Église n'ont pas besoin d'être exprimés explicitement dans la formule, étant donné qu'ils reviennent constamment au cours de la célébration, ou encore parce qu'ils sont à la base d'un acte tel que la promesse de vie évangélique.

16. Le projet de vie évangélique est reçu par le Ministre au nom de l'Église et de la Fraternité. Le prêtre préside ce rite en tant que témoin de l'Église et de l'Ordre.

17. Dans des circonstances exceptionnelles, lorsque le manque de prêtres le conseille et l'impose, le candidat émet sa profession en présence de la Fraternité : le président de la Fraternité préside alors la célébration de la Parole (ou un autre frère) en cas de nécessité. Le président reçoit la profession en présence de profès de la Fraternité comme témoins.

3. Rite de la rénovation annuelle du projet de vie évangélique ou de la profession

18. L'engagement ou projet définitif peut être précédé et préparé par un engagement ou projet temporaire renouvelable chaque année, mais non au-delà de trois ans, puisqu'il s'agit d'une préparation au projet définitif.

19. L'option suggérée ici tient à des motifs pédagogiques, en rapport avec la formation et l'entrée graduelle des membres dans une Fraternité séculière, ce qui fait que cette rénovation ait lieu dans un esprit qui corresponde au but de cette préparation pédagogique.

20. Quant au rite de cette rénovation annuelle, il peut se dérouler selon une formule très simple au cours d'une célébration de la Parole de Dieu. Les lectures et le rite tout entier doivent être ordonnés d'une manière plus particulièrement adaptée.

Chapitre I

A. Cérémonie d'accueil des aspirants

Elle introduit le(s) nouveau(x) venu(s) au sein de la Fraternité. C'est un geste fraternel de bienvenue qui a un caractère para-liturgique et qui commence l'Initiation dont parle la Règle à l'article vingt-trois. Il gagne à être simple et cordial ; il se place au moment opportun où la Fraternité est réunie et attentive. Le parrain (ou le président) présente alors l'aspirant(e) en ces termes ou en des mots équivalents :

Je désire vous présenter N.N. de _____ ;
Il (elle) a manifesté un certain désir de mieux connaître
notre groupe et notre façon de vivre l'Évangile
à la manière de saint François d'Assise.

Le parrain peut ajouter d'autres indications utiles.

On suit le même procédé pour chaque aspirant(e).

Après quoi l'aspirant(e) exprimera à sa manière le but de sa venue et de sa recherche en ces mots ou par des paroles semblables :

Je suis venu(e) pour voir votre genre de vie franciscaine
qui a un attrait spécial pour moi.
Aussi aimerais-je me renseigner davantage sur la spiritualité franciscaine
et ce qui explique votre genre de vie.
Je pourrais ainsi, au temps voulu et par le secours de Dieu,
devenir un candidat à l'Ordre franciscain séculier
afin de servir Dieu et son peuple avec plus de générosité.

Au nom de la Fraternité, le président répond en ces mots ou autrement.

Voici une biographie de saint François d'Assise
et/ou un aperçu de votre vie franciscaine.
Vous y trouverez une bonne façon
de vivre l'Évangile de Notre Seigneur en suivant son exemple.

On termine cette cérémonie par une prière spontanée de la part de l'Assistant ou d'un membre de la Fraternité. Voici un modèle d'une telle prière :

Seigneur notre Dieu, tu daignes nous montrer ta sagesse et ton amour,
et tu nous invites à te suivre.
Puissent ces aspirants à la vie franciscaine être inspirés
et encouragés par ta grâce et par le soutien de cette Fraternité.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

R. Amen.

B. Rite d'admission (réception) dans l'Ordre Franciscain Séculier

1. Le rite d'admission, qui précède le temps de formation, commence par un chant approprié.
2. Le rite doit être simple et doit se dérouler au sein de la Fraternité (*Préliminaires* 12).
3. Il convient que ce rite d'admission se déroule au cours d'une célébration appropriée de la Parole de Dieu.
4. Le rite commence par le *signe de la Croix*, suivi de quelques mots de bienvenue par le *prêtre* qui préside.
5. Un *confrère de l'OFS* ou le prêtre lui-même prononce la monition suivante ou une autre semblable :

Le Seigneur, qui nous a appelés à vivre en Fraternité
la forme de vie évangélique révélée par Lui à François d'Assise,
nous rassemble aujourd'hui pour accueillir ceux qui,
par l'inspiration de l'Esprit Saint,
ont demandé d'entrer dans l'Ordre franciscain séculier
et veulent commencer le temps de formation,
qui aura son aboutissement dans la profession
ou le projet (propos) de vie évangélique.
Renouvelons donc notre foi en l'Esprit Saint,
et prions-Le de nous accorder la grâce
de faire progresser leur formation comme il se doit, en Fraternité,
et de l'acquérir avec le secours de sa grâce.

6. Après la monition, le *prêtre* dit :

Prions.

Seigneur Dieu, qui as envoyé ton Fils Jésus-Christ
afin qu'il soit pour nous le chemin, la vérité et la vie,
accorde à ceux-ci qui demandent d'être admis dans l'Ordre franciscain séculier,
et à nous tous,
de nous attacher avec soin aux paroles de l'Évangile
et de nous rendre dociles à les observer.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

R. Amen.

Célébration de la parole de Dieu

7. Avant la première lecture, on lira en entier l'exhortation du bienheureux Père François qui nous exhorte ainsi (Conclusion de la 1ère Lettre aux fidèles) :

« Je vous prie et vous implore, dans la charité qui est Dieu,
d'écouter avec humilité et charité
ces paroles odoriférantes de Notre Seigneur Jésus Christ,
de les mettre en œuvre et de les suivre à la perfection. »

8. Première lecture : Rom 6,3-11 : «Vivons, nous aussi, dans une vie nouvelle».

9. Psaume responsorial : Psaume 23 :

R. Voici le peuple de ceux qui cherchent le Seigneur.

Au Seigneur le monde et sa richesse,
la terre et tous ses habitants !
C'est lui qui l'a fondée sur les mers
et la garde inébranlable sur les flots. *R.*

Qui peut gravir la montagne du Seigneur
et se tenir dans le lieu saint ?
L'homme au cœur pur, aux mains innocentes
qui ne livre pas son âme aux idoles
et ne dit pas de faux serments. *R.*

Il obtient du Seigneur la bénédiction,
et de Dieu son Sauveur la justice.
Voici le peuple de ceux qui le cherchent,
Voici Jacob qui recherche ta face. *R.*

Portes, levez vos frontons,
élevez-vous, portes éternelles :
qu'il entre, le Roi de gloire !
Qui est ce Roi de gloire ?
C'est le Seigneur, le fort, le vaillant. *R.*

Portes, levez vos frontons,
levez-vous portes éternelles :
qu'il entre, le Roi de gloire !
Qui donc est ce Roi de gloire ?
C'est le Seigneur, Dieu de l'univers ;
c'est lui, le Roi de gloire. *R.*

10. Deuxième lecture : Mc 1,12-15 : « Faites pénitence et croyez à l'Évangile. »

11. Le célébrant prononce une brève homélie. Il convient, selon les circonstances, qu'il invite les frères et sœurs à participer à la parole évangélique.

Rite d'admission

12. Un candidat, au nom de tous, (ou bien tous ensemble) exprime le désir d'entrer dans l'Ordre franciscain séculier. Le président, pour sa part, accepte la demande au nom de la Fraternité. Tout cela peut se faire sous forme de dialogue, selon les termes suivants ou d'autres semblables :

Président:

Que les frères (sœurs) N.N.,
qui demandent à entrer dans la Fraternité, approchent.

Candidats:

Frères et sœurs, nous, ici présents,
demandons d'entrer dans cette Fraternité de l'Ordre franciscain séculier,
pour vivre avec plus d'attention et de soin
la grâce et la consécration baptismale,
et pour suivre Jésus Christ selon les enseignements
et les exemples de saint François d'Assise.
Nous formons ainsi le projet, conformément à notre état de vie,
de travailler à la gloire de Dieu
et à l'accomplissement de son dessein d'amour envers les hommes.

Président:

La Fraternité accueille votre demande avec une grande joie,
c'est pourquoi je vous admetts,
afin que pour vous commence
le temps de formation et d'expérimentation.

Célébrant:

L'Église et la famille franciscaine acceptent votre projet.
Que le Seigneur vous accorde d'y persévérer
et d'être au milieu du monde un ferment de vie évangélique.

Tous:

Amen. Rendons grâce à Dieu.

Cette acclamation peut être remplacée par un chant ou une démarche appropriée, selon les coutumes locales.

Remise de l'Évangile et de la Règle

13. Le *président* ou le *célébrant*, selon la coutume locale, remet maintenant à chacun l'Évangile et la Règle de l'OFS, en disant :

Frère (Sœur), la Règle et la vie des Franciscains Sécularisés consistent en ceci :
Observer l'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ
en prenant pour modèle saint François d'Assise.
Que le Christ soit l'inspirateur de ta vie et le centre de ton rayonnement
envers Dieu et envers les hommes.

14. Selon la coutume locale, le *président* peut donner à chacun un signe distinctif de l'Ordre (médaille, scapulaire et cordon, Tau ou un autre).

15. Vient ensuite la prière universelle, ou la prière des fidèles, et l'oraison dominicale.

16. Enfin, le *président* s'adresse aux nouveaux membres de la Fraternité de la manière qui suit ou en termes équivalents :

Frères (et Sœurs), la Fraternité est très heureuse
de vous promettre de vous accompagner,

au cours de votre itinéraire,
de son amitié, de ses prières et du témoignage de sa propre vie.
Grâce à vous, d'autre part,
notre Fraternité croît en nombre et en vertu,
par suite de votre présence et de votre communion.
Soyez les bienvenus !

17. Les frères échangent le baiser de paix, pendant que l'on chante un chant approprié.

La bénédiction

18. On termine par la bénédiction de saint François :

Que le Seigneur vous bénisse et vous garde.

R. Amen.

Qu'il vous montre son visage et vous prenne en pitié.

R. Amen.

Qu'il tourne vers vous son visage et vous donne la paix.

R. Amen.

Que le Seigneur vous bénisse + le Père, le Fils et le Saint Esprit.

R. Amen.

Chapitre II

Rite d'engagement (profession) ou propos de vie évangélique

19. Le rite décrit dans ce chapitre (II) prend place pendant la messe.
20. On célèbre la messe du jour ou, selon les rubriques, la messe votive de Notre Séraphique Père François, de saint Louis ou bien de sainte Elisabeth de Hongrie. En ce qui concerne les chants et les exhortations, on se souviendra du chapitre II de la Règle et des textes bibliques qui sont à la base de la norme de vie de l'OFS.
21. Pour recevoir la profession, le *président* (ministre) s'assoit en un lieu convenable, mais les sièges des profès doivent être disposés de manière à ce que toute l'action liturgique puisse être bien vue par les fidèles.
22. Tout ce qui est requis pour la célébration eucharistique et pour le rite de la profession doit être prêt.

a. Rite d'Entrée

23. Le peuple et la Fraternité étant rassemblés et tout étant prêt comme il se doit, le *prêtre* s'avance vers l'autel pendant que l'on chante l'Introït de la messe. Ceux qui doivent faire profession vont occuper leurs places. Puis la messe commence.
24. Après que le célébrant a salué l'assistance, un *confrère de l'OFS* ou bien le célébrant lui-même prononce l'admonition suivante ou une autre semblable :

Notre assemblée fraternelle a pour but de participer au sacrifice eucharistique.

Au cours de cette Eucharistie, les frères (sœurs) N.N.

s'engageront à vivre l'Évangile dans l'Ordre franciscain séculier.

À nos actions de grâces envers le Père par le Christ

s'ajoute aujourd'hui un nouveau motif de reconnaissance :

je veux dire le don qu'Il fait à nos frères (sœurs)

de les appeler à vivre l'esprit des béatitudes au milieu du monde,

et le don fait à nous-mêmes de nous envoyer de nouveaux frères (sœurs).

Appelés à suivre le Christ qui s'est offert lui-même au Père

comme hostie vivante pour le salut du monde,

nous sommes invités, d'une façon particulièrement instante aujourd'hui,

à joindre notre oblation à l'oblation du Christ.

25. On poursuit la messe comme à l'ordinaire, mais la préparation pénitentielle doit comporter une certaine amplitude, en rapport avec l'esprit de personnes admises à la pénitence.

b. Liturgie de la parole

26. La liturgie de la parole se fait comme d'habitude, excepté ceci :
 - a. les leçons sont celles de la messe du jour ou bien peuvent être prises parmi les textes proposés en appendice, nn. 1-24 ;
 - b. le credo peut être omis.

c. Le projet ou profession de vie évangélique

La Demande

27. Après la lecture de l'Évangile, le célébrant et les assistants s'assoient.

Le *président* (ministre) de la Fraternité invite les frères (sœurs) qui doivent faire profession à s'avancer et à exprimer publiquement leur désir.

Les *candidats* peuvent exprimer ce désir soit à tour de rôle, chacun se prononçant pour lui-même, soit par l'intermédiaire de l'un d'entre eux parlant au nom de tous. La demande se fait dans les termes suivants ou d'autres équivalents :

Nous demandons de faire profession de la Règle de l'Ordre franciscain séculier.
Le temps de formation a confirmé notre persuasion
que le Seigneur nous appelle à vivre l'Évangile
en prenant pour modèle saint François d'Assise.

Le *président* :

La Fraternité accueille votre demande et se joint à vos prières
pour que l'Esprit Saint confirme en vous l'œuvre que lui-même a commencée.

d. L'homélie ou allocution

28. Ceux qui doivent faire profession s'assoient pendant l'homélie, au cours de laquelle on exposera les leçons à tirer des lectures bibliques et de la théologie, en rapport avec un projet de vie évangélique.

e. Questions

29. Après l'homélie, les personnes qui doivent faire profession se lèvent. Le *célébrant* les interroge en ces termes ou autres semblables :

Frères (et Sœurs) très chers,
voulez-vous, en présence de la Fraternité ici rassemblée,
et des autres frères dans le Christ,
embrasser la forme de vie évangélique
inspirée des exemples et des paroles de saint François d'Assise
et proposée dans la Règle de l'Ordre franciscain séculier ?

Ceux qui doivent faire profession répondent ensemble :

Candidats: Je le veux.

Célébrant:

Appelés à porter témoignage du Royaume de Dieu
et à construire avec les hommes de bonne volonté un monde plus évangélique,
voulez-vous demeurer fidèles à cette vocation
et cultiver l'esprit de service propre aux franciscains séculiers ?

Candidats: Je le veux.

Célébrant:

Devenus membres du Peuple de Dieu par le baptême,
renouvelés dans la confirmation par un don nouveau de l'Esprit
pour être des témoins par votre vie et vos paroles,
voulez-vous vous lier plus étroitement à l'Église
et travailler à sa réédification permanente

et à sa mission parmi les hommes ?

Candidats: Je le veux.

Président (ministre) :

Une Fraternité locale est le signe visible de l'Église,
communauté de foi et d'amour.

Vous promettez de travailler avec tous les frères (et sœurs)
à faire de la Fraternité un groupe ecclésial authentique
et une communauté franciscaine vivante.

Candidats: Je le veux.

30. Prière : Ensuite le *célébrant* demande l'aide du Seigneur en disant :

Prions.

(suivi, si l'on veut de quelques instants de prière silencieuse) puis il continue :

Regarde, nous t'en prions, Seigneur,
tes serviteurs ici présents,
et répands dans leurs cœurs ton Esprit d'amour,
pour qu'ils soient capables, avec le secours de ta grâce,
de mener à bonne fin leur projet de vie évangélique.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

R. Amen.

f. Profession (engagement) ou projet de vie évangélique

31. Après cette prière, deux frères déjà profès se tiennent debout près du *président* de la Fraternité pour servir de témoins spéciaux. Ceux qui doivent faire profession s'avancent à tour de rôle vers le président et lisent en sa présence la formule de *profession* :

Moi, N.N., puisque le Seigneur m'en a fait la grâce,
je renouvelle les engagements de mon baptême
et je me consacre au service de son Royaume.

C'est pourquoi je promets de vivre,
dans mon état séculier, (*ou bien* : dans mon état de prêtre diocésain),
tout le temps de ma vie (*ou bien* : pendant un an),
l'Évangile de Jésus-Christ dans l'Ordre franciscain séculier
en observant sa Règle.

Que la grâce de l'Esprit Saint,
la prière de la Bienheureuse Vierge Marie et de saint François,
ainsi que la communion avec mes frères me soient toujours en aide,
pour parvenir à la perfection de la charité chrétienne.

32. Le *président* de la Fraternité ajoute :

Remercions Dieu.

A titre de président (ministre)
de cette Fraternité de l'Ordre franciscain séculier je t'admets.
Ta venue parmi nous est pour tous les frères (et sœurs)
un motif de joie et d'espoir.

33. Lorsque tous les candidats ont fait profession et ont été admis par le président, le *célébrant* leur adresse la parole en ces termes ou en d'autres semblables :

Je confirme vos projets au nom de l'Église
Le Séraphique Père lui-même vous exhorte dans son Testament :
Si vous observez ces choses,
soyez comblés au ciel de la bénédiction du Père très haut,
et soyez comblés sur la terre de la bénédiction de son Fils bien-aimé
avec le très saint Esprit Paraclet
et toutes les vertus des cieux et tous les saints.

R. Amen.

34. Conformément à la tradition ou à la culture locale, on peut remettre ici des insignes de l'appartenance à l'OFS.

35. Ensuite, les frères présents manifestent leur joie par un signe approprié de paix et de bienveillance, pendant que l'on chante un chant approprié.

36. Le rite se termine par la prière universelle ou prière des fidèles.

g. La liturgie eucharistique

37. Pendant le chant d'offertoire, quelques-uns de ceux qui se sont engagés peuvent apporter le pain, le vin et l'eau pour le sacrifice eucharistique.

38. À la communion, l'Eucharistie peut être reçue sous les deux espèces.

39. À la fin de la messe, on peut utiliser la bénédiction solennelle « per annum », la première dans le Missel romain restauré, c'est-à-dire la bénédiction de saint François, comme à la fin du chapitre I, n. 18.

Chapitre III

Renouvellement annuel de la profession temporaire

40. La rénovation de la profession (ou projet de vie évangélique) doit se faire en présence du *président* de la Fraternité et de deux témoins. Il est à souhaiter que la Fraternité y assiste, dans la mesure du possible.
41. Le rite doit être celui d'une célébration liturgique, sous sa forme la plus simple (voir *Préliminaires*, n. 20).
42. Si le rite a lieu pendant la célébration de la Parole de Dieu, les lectures peuvent être prises parmi celles indiquées dans l'Appendice, nn. 1-24.

Monition précédant le rite du renouvellement

43. Avant de procéder à la rénovation de la profession, le *célébrant* s'adresse à l'assemblée de la manière suivante ou en des termes équivalents.

Célébrant:

Au souffle de l'Évangile,
nous nous sentons appelés à un perpétuel recommencement
et à parfaire incessamment notre conversion intérieure,
pour nous conformer au Christ
et nous dévouer avec lui au service du Père et de nos frères.
Sur le chemin de cette conversion permanente,
la persévérance est un don de Dieu.
C'est pourquoi, mes frères,
présentons nos prières au Seigneur pour que,
tout en progressant dans l'amour mutuel,
nous demeurions fidèles jusqu'au bout.

À cette monition *tous* répondent :

Regarde avec bienveillance, Seigneur,
ceux que tu appelles à la sainteté de la vie évangélique
dans la Fraternité franciscaine séculière.
Accorde-leur la grâce de poursuivre jusqu'au bout
leur projet de vie évangélique
que leur esprit de générosité leur a fait entreprendre.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Renouvellement du projet

44. Pour le renouvellement du projet de vie évangélique, on prend la formule donnée au n. 31 ou bien la suivante :

Moi N.N., je renouvelle pour un an mon projet
de vivre l'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ
suivant l'exemple de saint François d'Assise,
conformément à la Règle de l'Ordre franciscain séculier.

Le *célébrant* ajoute les paroles suivantes de saint François lui-même :

Si vous observez ces choses,
soyez comblés au ciel de la bénédiction du Père très haut,
et soyez comblés sur la terre de la bénédiction de son Fils bien-aimé
avec le très saint Esprit Paraclet
et toutes les vertus des cieus et tous les saints.

R. Amen.

Accueil du projet de renouvellement

45. Après cette formule, le *président* de la Fraternité dit :

Comme président (ministre) de la Fraternité,
j'accueille votre demande de renouveler votre profession.
Tous les frères et sœurs se joignent à vous
pour remercier le Seigneur de la faveur qu'Il vous fait.

Fin du rite

46. Le rite se termine par la prière universelle ou prière des fidèles, suivie de l'oraison dominicale et de la prière suivante :

Écoute nos prières, Seigneur,
et accorde aux frères (et sœurs) ici présents,
qui vivent leur expérience quotidienne
au service d'une communauté humaine,
de pénétrer les choses de la terre
d'un authentique esprit évangélique.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

R. Amen.

Chapitre IV

Pour les anniversaires de la profession

47. Fêter les 25e et 50e anniversaires de profession est une coutume louable ; même les 10e, 15e, etc. Si on le fait au cours d'une célébration eucharistique, on célèbre la messe du jour liturgique courant, avec les oraisons « Pro gratiarum actione », selon les rubriques. On peut aussi prendre les messes dont il est question ci dessus, no. 20.

Monition à la suite de l'homélie

48. Après l'homélie, le *président* de la Fraternité ou l'un des frères présents prononce la monition suivante ou une autre, en termes équivalents :

Nous célébrons le vingt-cinquième (*ou* le cinquantième) anniversaire de nos frères (*ou* du frère *ou* de la sœur) N.N.

Il (elle) s'est appliqué (*ou* Il se sont appliqués) durant ces années à actualiser le charisme du Séraphique Père dans la vie et la mission de l'Église, et il (elle) s'est efforcé (ils se sont efforcés) de coopérer à l'édification d'un monde plus fraternel et plus évangélique pour l'avènement du Royaume de Dieu.

Joignons-nous donc à ses (leurs) actions de grâces et à son (leur) projet de conversion permanente.

La rénovation

49. Les jubilaires renouvellent leur projet de la manière suivante ou bien selon une formule équivalente :

Nous te rendons grâces, Seigneur,
de nous avoir appelés dans l'Ordre franciscain séculier.
Nous te demandons pardon pour tous nos manquements,
nos défaillances et nos transgressions
contre notre projet de vie évangélique et contre la Règle.
Accorde-nous, nous t'en prions,
de retrouver la ferveur et l'empressement du premier jour,
lorsque nous sommes entrés dans la Fraternité.
Nous renouvelons encore notre propos de vivre l'Évangile
selon la Règle de l'Ordre franciscain séculier,
jusqu'à la fin de nos jours.
Accorde-nous aussi de toujours vivre en harmonie avec nos frères
et de porter témoignage devant les plus jeunes
de ce grand don que tu nous as fait de la vocation franciscaine,
pour faire de nous des témoins et des instruments
de la mission de l'Église parmi les hommes,
en annonçant le Christ par notre vie et nos paroles. Amen.

50. Le *célébrant* dit ensuite la prière suivante :

Seigneur, notre Dieu et Père de tous,

nous te remercions pour l'amour et la bienveillance
que tu as manifestés envers nous tes enfants.

C'est pourquoi nous te demandons de leur accorder ton aide
pour qu'ils puissent parachever le projet de vie évangélique
auquel ils se sont engagés autrefois.

Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

R. Amen.

Rite final

51. On termine par un échange de félicitations pendant que l'on chante le cantique des créatures de S. François ou un autre chant approprié.

Deuxième partie
Les réunions des frères

Préliminaires

1. Dans l'Ordre franciscain séculier, il doit y avoir des rencontres de Fraternité au niveau local, et des réunions de Conseil aux niveaux régional, national et international.
2. Le but de ces assemblées et de ces réunions est indiqué dans la règle : favoriser l'esprit de charité entre les membres, et l'accroissement de leur vie franciscaine et ecclésiale ; accroître la communion fraternelle, soit sur le plan ecclésial, soit sur le plan franciscain⁴.
3. Les réunions sont de divers genre : prière, programmation, entretien fraternel.
4. Dans les réunions ordinaires ou statutaires de la Fraternité, on mentionnera à l'ordre du jour :
 - a. entretien fraternel ;
 - b. écoute et partage de la Parole de Dieu⁵ ;
 - c. moments d'étude et de travail (selon le cas) ;
 - d. célébration de l'Eucharistie ou au moins d'une liturgie des heures adaptée.Un temps considérable est réservé aux initiatives des Conseils et des frères.
5. Les prières proposées sont tirées pour la plupart des écrits de saint François.

⁴ Cf. *Règle OFS*, an. 22 et 24.

⁵ Cf. *Ibidem*, art. 5.

Chapitre I

Prières pour le début et la fin des réunions

1. Les prières suggérées ici ne le sont qu'à titre indicatif.

a. Pour le début de la réunion

2. Les frères étant assemblés au lieu qui leur convient, avant d'aborder toute autre affaire, le *président* peut commencer ainsi la prière en commun :

Président:

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

R. Amen.

Président:

Très haut, tout puissant et bon Seigneur,
a toi appartiennent les louanges, la gloire,
l'honneur et toute bénédiction.

Tous:

Louez et bénissez mon Seigneur,
rendez-Lui grâce et servez-Le en toute humilité.

Président:

Prions.

Tout-puissant, très saint, très haut et souverain Dieu,
bien suprême, bien universel, bien total, Toi qui seul est bon,
puissions-nous Te rendre toute louange, toute gloire,
toute grâce, tout honneur et bénédiction,
puissions-nous Te rapporter toujours à Toi seul tous les biens.
Qu'il en soit ainsi !

R. Amen.

Ou bien :

Prions.

Dieu souverain et glorieux,
éclaire les ténèbres de mon cœur ;
donne-moi une foi droite, une espérance solide, une charité parfaite ;
donne-moi, Seigneur, de te connaître et de t'aimer assez
pour que je puisse accomplir Ta volonté sainte qui ne saurait m'égarer.

R. Amen.

3. On peut ajouter une lecture brève tirée de la Sainte Écriture (*Appendice*, nn. 1-24) ou des écrits de S. François (*Appendice*, n. 25.)

b. À la fin de la réunion

4. Selon les circonstances, on consacre quelques instants à une prière spontanée ou à une prière pour les besoins universels de l'Église ou pour les besoins particuliers de la Fraternité. Ensuite, le *président* fait la prière suivante, du Séraphique Père François, ou une autre de son choix :

Président: ou ensemble

Prions.

Dieu tout-puissant, éternel, juste et bon,
par nous-mêmes nous ne sommes que néant et indigence,
mais Toi, à cause de Toi-même,
donne-nous d'agir toujours selon ta volonté
telle que nous la connaissons,
et de vouloir toujours ce qui Te plaît ;
ainsi nous deviendrons capables, intérieurement purifiés,
illuminés et embrasés par le feu du Saint-Esprit,
de suivre les traces de ton Fils, notre Seigneur Jésus-Christ,
et, par ta seule grâce, de parvenir jusqu'à Toi, Très-Haut,
qui, en Trinité parfaite et très simple Unité,
vis et règnes et reçois toute gloire,
Dieu tout-puissant dans les siècles des siècles.

R. Amen.

Ou bien :

Prions.

Dieu très bon, auteur de la paix, et qui veux la charité :
accorde à tes serviteurs une véritable union à ta volonté,
afin que nous puissions vaincre toutes les tentations
capables de troubler notre paix.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

R. Amen.

5. S'il y a un prêtre, il peut donner la bénédiction avec la formule de saint François, voir n. 18.

Chapitre II

Célébration pour les élections en Fraternité

6. Après la prière au Saint-Esprit et la lecture d'un texte bref de la Sainte Écriture (*Appendice*, nn. 1-24) ou d'un écrit de saint François (*Appendice* n. 25), le *président* fait la prière suivante :

Dieu tout-puissant, très saint et très-haut,
Dieu souverain, Père saint et juste,
Roi et Seigneur du ciel et de la terre,
nous te rendons grâces à cause de toi-même,
parce que par ta sainte volonté
et à cause de ton Fils unique avec le Saint-Esprit,
tu as créé tous les êtres spirituels et corporels,
et après nous avoir faits à ton image et à ta ressemblance,
tu nous as placés dans le paradis.
Nous mettons notre confiance en toi
et nous te prions de nous éclairer
afin que nous puissions élire ceux qui seront capables
de diriger notre Fraternité.
Aide-nous à choisir ceux qui par leur exemple,
leurs vertus et leurs bonnes décisions
pourront amener notre Fraternité
à vivre en commun l'Évangile de Jésus-Christ
dans l'esprit de saint François.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

R. Amen.

7. Suit l'élection, en conformité avec les Constitutions. L'élection terminée, on rappelle aux élus leur vocation franciscaine et leur empressement à servir.

8. À la fin, le *président* s'adresse aux élus comme suit (Rom 15,13) :

Que le Dieu de l'espérance vous donne en plénitude
dans votre acte de foi la joie et la paix,
afin que l'espérance surabonde en vous par la vertu de l'Esprit Saint.

R. Louange à Dieu pour les siècles !

Le *président* ajoute :

Prions pour ceux qui ont été élus,
afin que par leur service et leur animation
nous puissions vivre plus profondément notre foi,
témoigner du Christ avec plus de courage
et coopérer à l'établissement du Royaume de Dieu.

Tous disent ensemble la prière suivante :

Père très bon,

fais que par le zèle des frères
qui ont été appelés au service de notre Fraternité,
nous puissions mieux te connaître,
communiquer à chacun ta connaissance
et vivre plus intensément la forme de vie évangélique
que Toi-même as inspirée à François d'Assise.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Chapitre III Érection d'une nouvelle Fraternité

9. Le rite dont il est question dans ce chapitre prend place en lieu approprié.
10. Y préside celui qui a le pouvoir d'ériger une Fraternité.

Introduction

11. Après que le *président* a salué l'assistance et fait une brève introduction, on lit l'article de la règle de l'OFS dont voici la teneur : « Une Fraternité locale doit être érigée canoniquement, devenant ainsi une cellule première de tout l'Ordre et un signe visible de l'Église en tant que communauté d'amour. Ce doit être ici un lieu privilégié pour développer le sens de l'Église et la vocation franciscaine, et pour amener ses membres à la vie apostolique. »

12. Le *président* dit ensuite la prière suivante :

Prions.

Accorde, Seigneur, à nous qui sommes rassemblés ici en ton nom
d'éprouver au milieu de nous en frères véritables
la présence de ton fils Jésus-Christ ;
afin que notre joie en saint François soit parfaite.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

R. Amen.

Lecture biblique

13. Un *lecteur* fait ensuite une lecture tirée de la Bible.
La lecture proposée est : Rom 12,4-13 : « Frères et sœurs, de même que notre corps ... »

Lecture et signature du document d'érection

14. Après cette lecture, on fait celle du document d'érection de la Fraternité, et on le signe (s'il y a lieu ou dans un document spécial). On note aussi les noms des frères qui la composent et ceux des responsables ou du Conseil de la Fraternité.

15. On peut ensuite lire un bref extrait de la lettre de saint François *à tous les fidèles*.

16. Celui qui a érigé la Fraternité, ou l'un des responsables régionaux ou nationaux, peut ici adresser une parole de circonstance.

Prière en commun et conclusion

17. La prière en commun peut prendre la forme de la prière des fidèles, pour se terminer comme suit :

Notre Père, Dieu tout-puissant, source d'amour et d'unité,
fais que cette nouvelle Fraternité de l'Ordre franciscain séculier,
unie et animée par l'Esprit Saint,
soit assidue à l'écoute de ta Parole et à la prière en commun.

Que tous les frères (et sœurs)
puissent y trouver force et inspiration
pour édifier un monde plus fraternel
et pour apporter à tous les hommes un message de paix et de joie.
Par Jésus, le Christ, Notre Seigneur.

R. Amen.

18. On termine par un chant marial, p.e. le « Salve Regina ».

Appendice

I

Textes proposés ad libitum
pour la célébration du projet de vie évangélique

A. Première lecture

1. Gal 6,14-18 : « *Que la croix de notre Seigneur Jésus Christ reste mon seul orgueil.* »
Frères, que la croix de notre Seigneur Jésus-Christ ...
2. Éph 1,3-10 : « *Il nous a d'avance destinés à devenir pour lui des fils par Jésus Christ.* »
Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ ...
3. Col 3,9-17 : « *Par-dessus tout cela, qu'il y ait l'amour ; c'est lui qui fait l'unité dans la perfection.* »
Frères, qu'il n'y ait plus de mensonge entre vous ...
4. 1 P 2,9-17 : « *Ayez au milieu des païens une conduite excellente.* »
Frères, vous êtes une race élue, ...
5. Jac 2,12-18 : « *Celui qui n'agit pas, sa foi est bel et bien morte.* »
Frères, parlez et agissez comme des gens ...
6. 1 Cor 12,4-11 : « *Chacun reçoit le don de manifester l'Esprit en vue du bien de tous.* »
Frères, les dons de grâce sont variés, ...

B. Psaumes responsoriaux

7. Ps 15 (16), 1-2a et 5, 7-8. 11
R. (5a) : Tu es, Seigneur, ma part d'héritage.
8. Ps 97 (98), 1-4
R. Chantez au Seigneur sur la cithare car il a fait connaître son salut.
9. Ps 132
R. Aimons-nous mutuellement parce que l'amour vient de Dieu.
10. Ps 36,3-4.5-6.30-31
R. La loi du Seigneur dans le cœur du juste.
11. Ps 24,2-5.8-10
R. Conduis-moi Seigneur, dans ta vérité.
12. Ps 91,2-3.6-7.13-14
R. (6a) Que tes œuvres sont grandes, Seigneur.

C. Alléluia et verset précédant l'Évangile

13. Phil 1,21 : Pour moi vivre, c'est le Christ, et la mort est un gain.
14. Mt 11,25 : Tu as caché ces choses aux sages et aux intelligents et tu les as révélées aux tout-petits.

15. Col 3,14-15 : Par-dessus tout, ayez la charité, en laquelle se noue la perfection. Et que la paix du Christ règne en vos cœurs.
16. Cf. Lc 10, 1, 9 : Allez, proclamez dans les villes : le Royaume de Dieu est tout proche de vous, dit le Seigneur.
17. Jn 15,8 : C'est la gloire de mon Père que vous portiez beaucoup de fruit et que vous deveniez mes disciples.
18. Ps 132,1 : Voyez comme il est bon et agréable d'habiter en frères tous ensemble !

D. Évangiles

19. Mt 5,1-12 : «*Bienheureux les pauvres, les doux, les miséricordieux, les pacifiques ...*»
Quand Jésus vit toute la foule ...
20. Mt 11,25-30 : «*Tu as caché ces choses aux sages, mais tu les as révélées aux tout-petits.*»
«Père, Seigneur du ciel et de la terre, ...
21. Mt 12,46-50 : «*Quiconque fait la volonté de mon Père est mon frère, ma sœur et ma mère.*»
Comme Jésus parlait à la foule, ...
22. Lc 10,1-9 : «*Allez ; c'est moi qui vous envoie.* »
Parmi ses disciples, le Seigneur en désigna encore ...
23. Jn 15,1-8 : «*La gloire de mon Père, c'est que vous portiez beaucoup de fruit.* »
À l'heure où Jésus passait de ce monde à son Père, il disait à ses disciples ...
24. Jn 17,20-26 : «*Qu'ils soient un, comme Toi, Père, en Moi et Moi en Toi.* »
À l'heure où Jésus passait de ce monde à son Père, les yeux levés au ciel, ...

II

Lectures franciscaines

25. Dans les réunions de Fraternité, surtout les réunions ordinaires, et au moment de célébrer le chapitre, pour offrir aux frères des thèmes de réflexion, il convient qu'ils aient sous les yeux les écrits de saint François ou d'autres écrits tirés des sources franciscaines.

Indiquons seulement celles que voici : De saint François d'Assise. *L'exhortation à la pénitence adressée aux frères et aux sœurs* ; la *Lettre à tous les fidèles* ; la *Première Règle*, co. 22 et 23 ; Prières et hymnes de l'*Office de la Passion*.

III

La prière liturgique de frères et des sœurs de l'OFS

26. Selon la Règle (art. 8), les séculiers Franciscains s'associent à la prière liturgique suivant l'une des formes approuvées par l'Église, de manière à se pénétrer des mystères de la vie du Christ.

27. Voici ce que peuvent être ces prières :

- a. Laudes et Vêpres en commun ou privément. De préférence pour les réunions de la Fraternité.

- b. Liturgie des Heures, abrégées ou accommodées aux formes de l'Église locale.
- c. Petit Office de la Bienheureuse Vierge Marie.
- d. *Office de la Passion* de saint François d'Assise.
- e. *Office des douze Pater noster* accompagné de courts textes bibliques et adaptés à la Liturgie des Heures, étant donné surtout que cette forme de prière est encore en usage dans plusieurs pays, et qu'elle est utile dans bien des cas.